question à l'appel de l'ordre du jour cet régime d'assistance du Canada. La populaaprès-midi: la mesure proposée concernant tion s'attend à ce qu'on prenne des disposila sécurité dans l'emploi. C'est là une chose tions à l'égard de l'assurance-frais médicaux. que le gouvernement avait promise lors de la deuxième session de la législature. Il l'a promis de nouveau en l'incorporant au discours du trône au début de cette session. En fait, c'est une chose dont nous avions été saisis au cours de la dernière législature du gouvernement antérieur, mais qui n'avait jamais été adoptée. Cette situation grave est due à la répartition des responsabilités entre les provinces et le gouvernement fédéral. Certaines usines dans notre pays relèvent de la compétence fédérale en matière ouvrière. En cas d'accidents, si quelqu'un est blessé ou tué, les fonctionnaires provinciaux chargés des questions de sécurité ne peuvent faire enquête parce que l'usine ressortit à la compétence fédérale en matière de travail. Je connais des cas où cela est arrivé. Tant que durera cette répartition des compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral dans le domaine du travail, il nous faudra des lois fédérales de sécurité comparables à celles qui existent dans les provinces.

Je le répète, le ministre du Travail a promis de présenter cette mesure durant la dernière session. Il a renouvelé cette promesse durant la session en cours et on nous a dit de temps à autre que la mesure était prête et nous serait présentée bientôt. On nous l'a redit l'automne dernier. Pourtant, cette mesure n'a jamais été inscrite au Feuilleton durant la longue session de l'année dernière. La présente session dure depuis 53 jours et la mesure ne figure pas encore au Feuilleton. Comme les honorables députés le savent, j'ai posé la question au ministre du Travail à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi et il a répondu qu'elle ne figurera pas au Feuilleton avant l'ajournement de la session. Je lui ai demandé alors si elle figurerait au Feuilleton à la rentrée. Je crains que je n'ai pas bien formulé ma question supplémentaire parce qu'il a pu répondre qu'elle y figurerait après, ce qui peut vouloir dire dans deux ou trois mois ou dans deux ou trois ans. Il faut que ce projet de loi figure au Feuilleton lorsque nous reviendrons en septembre.

Je tenais à signaler ces sept ou huit questions importantes, bien qu'il y en ait eu d'autres. Je regrette qu'on n'ait pu en discuter au cours de ces 53 jours. Lorsque nous reviendrons à l'automne, j'espère que le gouvernement actuel comprendra que la population du Canada s'attend à ce que des mesures soient prises afin de porter la pension de vieillesse à \$100 par mois; qu'il présentera le

Elle s'attend à ce qu'on améliore le sort des fonctionnaires retraités, des membres retraités de la Gendarmerie royale, du personnel de la défense et des employés du National-Canadien. Elle s'attend à ce qu'on prenne des dispositions à l'égard de la loi sur les justes salaires et les heures de travail et du projet de loi relatif à la sécurité de l'emploi. Je regrette qu'il reste tant à faire. Si le gouvernement dispose de deux mois ou de deux mois et demie, j'espère qu'il en profitera pour améliorer divers projets de lois qui figureront au Feuilleton à notre retour en septembre.

M. Southam: Je puis donner l'assurance aux membres du comité que je ne les retiendrai pas bien longtemps, car je sais, monsieur le président, que nous avons tous hâte de terminer cette session. Cependant, je manquerais à mon devoir si je ne me levais pas ici pour protester énergiquement contre un état de choses qui se fait jour dans l'Ouest canadien et qui présente un caractère d'urgence. Je regrette que les ministres du Commerce et des Transports soient absents. Le problème urgent dont je parle concerne l'accumulation des céréales dans les fermes de l'Ouest.

Les députés savent que nous avons récolté là-bas une moisson très abondante l'année dernière. Grâce à notre régime des contingentements, elle s'est écoulée peu à peu. Pour une raison inconnue, ces dernières semaines, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de wagons disponibles pour transporter les céréales. L'état d'urgence est d'autant plus grave que nous nous attendons, cette année encore, à une autre grosse récolte dans l'Ouest. Nous nous en réjouissons d'ailleurs. Comme je l'ai dit, nous avons un régime de contingentements et, à la fin de la campagne agricole, le 31 juillet, la plus grande partie de ces céréales devrait avoir quitté les fermes pour être acheminée vers les élévateurs et de là vers les marchés.

Les cultivateurs auraient alors l'espace voulu pour entreposer leurs nouvelles récoltes. Les députés de l'Ouest canadien ont signalé le problème à l'attention des ministres au cours des six dernières semaines. Mon honorable ami de Swift-Current-Maple Creek en a parlé à la Chambre. L'honorable député de Rosthern et l'honorable député d'Assiniboïa en ont fait autant. Encore hier, j'ai mentionné un